

## **Biographie de M. Fred Michel TIRAULT**

- ➔ Maire du Saint-Esprit depuis 2014
- ➔ 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Association des Maires de Martinique
- ➔ Conseiller à l'Assemblée de Martinique



### Parcours politique

Piqué à la politique depuis son plus jeune âge, Fred Michel TIRAULT est le fils d'Edouard TIRAULT, Maire du Saint-Esprit et conseiller régional de la Martinique dans les années 80, et le neveu d'Edgard TIRAULT, conseiller général de Sainte-Luce dans les années 90. A 20 ans, en 1993, il s'investit dans la section jeune du RPR sous l'aile de Michel CHALONO, alors Secrétaire départemental. Fidèle à son engagement politique, il adhère à l'UMP dès sa création et devient secrétaire départemental de l'UMP Martinique en 2011 puis Président de la fédération Les Républicains Martinique.

Sous les couleurs de l'UMP, il est candidat suppléant d'André LESUEUR aux législatives de 2007 dans la circonscription du sud. Il s'implique ensuite dans le débat institutionnel en 2009-2010, présidant l'association Dynamique 73, association sans étiquette politique rassemblant des personnalités de droite comme de gauche en faveur du maintien de la Martinique dans le cadre de l'Art73. Lors des élections municipales de 2014, il conduit la liste « Le Saint-Esprit avant tout » et devient Maire du Saint-Esprit aux dépens du maire sortant Eric HAYOT. En 2020, il est réélu au premier tour. Aux élections territoriales de 2021, il élu à l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) sur la liste "La Martinique Ensemble" conduite par la sénatrice Catherine CONCONNE.

### Parcours professionnel et associatif

Alors qu'il est étudiant en droit sur le Campus de Schœlcher, il fonde la première mutuelle étudiante de Martinique, la SMERAG, en 1994, dont il est administrateur durant deux années. Avocat au Barreau de Fort-de-France depuis 1998, il a fondé en 2000 l'Union des Jeunes Avocats (UJA) de la Martinique. Entre 1998 et 2000, il intègre l'ONU en Haïti. En poste comme conseiller auprès du ministère de la Justice, il est co-rédacteur de la Loi sur le statut des magistrats et de l'Ecole de la Magistrature. A ce titre, il sera distingué par la Jeune Chambre Economique Française, comme « Jeune juriste le plus remarquable de France » en avril 2002. Il est auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN). Président de la radio IMAGINE, il est co-fondateur de la FEDERAM (Fédération des Radios Associatives).